

DELIBERATIONS 24 FEVRIER 2015

DCM N° 2015/13

*** Vote compte administratif 2014**

- Eau
- Assainissement
- Lotissement
- Commune

Le Maire se retire pour le vote du Compte Administratif. Madame LALLEMAND Agnès doyenne d'âge fait procéder au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- * Vote les comptes administratifs comme suit :
- Compte administratif eau : voté à
- Compte administratif assainissement : voté à
- Compte administratif lotissement : voté à
- Compte administratif commune : voté à

DCM N° 2015/14

*** Vote compte de gestion 2014**

- Eau
- Assainissement
- Lotissement
- Commune

Après avoir entendu le compte administratif 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

*** Le Conseil Municipal déclare que le comptes de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

DCM N° 2015/15

*** Affectation des résultats 2014**

DCM N° 2015/16

*** Subventions aux associations**

A partir des demandes et des subventions accordées l'an dernier, le Maire propose la répartition des subventions aux diverses associations et organismes comme suit :
(voir tableaux joints)

Après délibération, le Conseil Municipal :

- * Accepte le montant des subventions comme suit.

DCM N° 2015/17

*** Convention avec la SPA de Gray**

Par délibération du 12 septembre 2012, le Conseil Municipal de Jussey, a délibéré en faveur d'une convention de fourrière avec la SPA de Gray. Cette convention d'une durée de 3 ans est arrivée à son terme le 31 décembre 2014 et il est nécessaire de la renouveler pour 3 ans avec effet au 1^{er} janvier 2015. Le coût est de 1€ / habitant.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- * Autorise le Maire à signer cette convention de fourrière avec la SPA de Gray et à régler les participations annuelles.

DMC 2015/18

*** Convention avec Ingénierie 70 pour travaux de voirie**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré à l'Agence Départementale Ingénierie 70. Il présente au Conseil Municipal des projets de voirie : aménagement du chemin d'accès au tennis, finition des travaux de voirie rue du stade et rue de la pêcherie et remplacement du réseau AEP rue du stade, ainsi que les propositions d'assistance pour l'Agence Départementale Ingénierie 70 pour cette opération.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- * Approuve les missions confiées à Ingénierie 70,
- * Approuve le devis présenté par Ingénierie 70, soit :
 - 71 802.00 € HT pour les travaux,
 - 3 590.00 € HT pour les imprévus et divers
 - 4 165.68 € HT pour les honoraires d'Ingénierie 70,
- * Autorise le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Ingénierie 70 ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération, et à demander toute aide financière.

DCM 2015/19

*** Déclaration Préalable Boulodrome couvert**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2014/148 décidant la réalisation d'un boulodrome couvert et informe que, du fait du changement de destination d'un hangar métallique communal, en boulodrome couvert, il y a lieu de déposer une Déclaration Préalable.

Après délibération, le Conseil Municipal :

* Autorise le Maire à déposer et à signer la Déclaration Préalable correspondante à ces travaux.

DMC 2015/20

*** Autorisation préalable pour publicité panneaux lumineux**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'intérêt d'équiper la commune de panneaux lumineux d'information et rappelle la délibération n° 2015/03 du 27 janvier 2015 décidant l'installation de ces panneaux.

Après délibération, le Conseil Municipal :

* Autorise le Maire à déposer et à signer une Autorisation Préalable pour un dispositif ou un matériel supportant de la publicité, pré enseigne ou enseigne.

DCM 2015/21

*** Mise à disposition concession au Souvenir Français**

Monsieur le Maire informe que le « Souvenir Français » a demandé l'autorisation de relever les tombes individuelles des soldats « morts pour la France » et d'inhumer tous les corps au même endroit.

L'exposé du Maire entendu et, après délibération, le Conseil Municipal :

* Décide de mettre à disposition du Souvenir Français quatre concessions : n° 119 à 122 au carré 8.

DCM 2015/22

*** Vente maison Cordienne**

L'exposé du Maire entendu et, après délibération, le Conseil Municipal :

* Autorise le Maire à mettre en vente la « Maison Cordienne », cadastrée AL 383, et à prendre contact avec une agence immobilière pour cette vente.

DMC 2015/23

*** Travaux assainissement Rue du Stade**

La société Interval qui possède des silos de stockage Rue du Stade, est dans l'obligation de faire réaliser des travaux pour faciliter l'évacuation de ses eaux pluviales dans le réseau communal sur le site de Jussey-Gare.

Le Maire propose la prise en charge d'une partie des travaux, soit la partie AEP.

Après délibération, le Conseil Municipal :

* Décide de payer les dépenses relatives à l'alimentation en eau potable de ces travaux pour un devis de 5235,00 € HT.

DMC 2015/24

*** Rémunération du personnel chargé de la mise sous pli de propagande électorale**

La commune de Jussey est chargée d'organiser la mise sous pli de la propagande électorale pour les élections départementales des 22 et 29 mars.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- * Autorise le Maire à nommer par arrêté une équipe chargée de cette mise sous pli,
- * Décide de fixer la rémunération des agents, suivant la dotation de l'état, comme suit :
 - 0,35 € par pli pour le 1^{er} tour,
 - 0,15 € par pli pour le 2^{ème} tour.

DMC 2015/25

*** Rénovation des tombes des généraux Decaen et Etienney**

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un devis de la marbrerie Didier pour la rénovation des deux monuments funéraires du Général Decaen et du Général Etienney.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- * Décide de rénover ces deux tombes pour la somme de 2 094, 86 €,
- * Décide de solliciter une aide financière du Souvenir Français.

DCM 2015/26

*** Travaux cour de la mairie**

Le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2015, de rénover la cour de la mairie, afin de faciliter l'accès de la mairie aux personnes à mobilité réduite et de demander deux subventions, DETR et Conseil Général, pour cette opération.

Il informe qu'il y a nécessité de revoir le projet et d'y intégrer un aménagement paysager et des marquages spécifiques pour les handicapés. Après avoir pris conseil auprès des services de l'Architecte des Bâtiments de France, il s'avère qu'il sera nécessaire de déposer une déclaration préalable et de demander les services d'un architecte.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Autorise le maire à solliciter des offres d'architecte pour le projet de rénovation de la cour de la mairie.

DCM 2015/27

*** Balayage des rues**

Le Maire donne connaissance d'un devis de la Sarl BERNARDIN pour le balayage des rues, pour une prestation qui comprend :

7 interventions sur le petit parcours de 6 kms et 4 interventions sur le grand parcours de 25 kms, pour un total de 5 750 € HT pour l'année 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Autorise le maire à signer le devis de la SARL Bernardin pour le balayage des rues d'un montant de 5750 € HT.